

<https://www.ameSSI.org/Arreter-de-fumer-tue-CHAMPIX>



Arrêter de fumer tue ?

CHAMPIX

- ADDICTIONS-DEPENDANCES
- TABAC-TABAGISME



Date de mise en ligne : vendredi 10 juillet 2009

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

La varénicline plus connue sous le nom de Champix(1), médicament conseillé dans le cadre du sevrage tabagique chez l'adulte, augmenterait les idées suicidaires. L'AFSSAPS et l'EMA (Agence européenne du médicament.) incitent les professionnels et les patients à la vigilance.

Sommaire

- [Arrêter de fumer tue ?](#)
- [Champix® : en voilà trop !](#)

Arrêter de fumer tue ?

Article rédigé par Jean-Didier

Une nouvelle restriction d'utilisation de la varénicline a été émise le 16 mai dernier par la FDA. Ainsi, la FDA met en garde contre les possibles changements d'humeur et de comportement pouvant aggraver ou favoriser la récurrence de troubles psychiatriques, pendant et après le traitement !

En février 2008 déjà, l'AFSSAPS émettait un plan de gestion des risques pour la varénicline suite à l'analyse de données de pharmacovigilance qui montraient une augmentation des idées suicidaires et des tentatives de suicides pour les patients traités par varénicline.

Bien que son efficacité ait été démontrée dans diverses études versus placebo, aucune étude ne l'a comparée versus nicotine, dont les effets indésirables sont bien connus et acceptables dans le cadre d'un sevrage tabagique. Il semblerait d'ailleurs que son efficacité ne soit pas supérieure à la nicotine. (2)

Plus grave à mon sens : alors que la publicité directe pour un médicament sur prescription médicale soit interdite en France pour des raisons évidentes de santé publique, Pfizer, laboratoire commercialisant le Champix®, s'est associé à la diffusion d'un spot publicitaire incitant à l'arrêt du tabac. Quand on connaît les risques de la varénicline !

Enfin, prendre un comprimé ne doit pas occulter la difficulté de l'arrêt du tabac. En effet, bien que la dépendance biologique à la nicotine puisse être prise en charge par des moyens médicamenteux, il ne faut pas omettre la dépendance sociale et comportementale au tabac qui nécessite un investissement personnel avant, pendant et après le sevrage, avec l'aide la plupart du temps d'un diplômé en tabacologie.

En conséquence, le traitement par varénicline des patients souhaitant arrêter de fumer doit rester occasionnel et de seconde, voire troisième intention.

(1) Champix : disponible uniquement sur prescription médicale, ce médicament a fait son apparition dans les pharmacies françaises en février 2007. Cet arsenal antitabac n'est pas un traitement substitutif, comme la plupart des méthodes disponibles sur le marché sous forme de gomme, de spray ou de patch à base de nicotine. Il fonctionne à partir de varénicline, une molécule ayant la particularité de cibler les mêmes récepteurs que la nicotine. Il agit sur la production de dopamine dans les « zones du plaisir » du cerveau. En clair, prendre ce médicament stoppe la sensation de plaisir associée à la prise de nicotine.

(2) La Revue Prescrire, varénicline-Champix®. Sevrage tabagique : pas mieux que la nicotine, La Revue Prescrire 2006, 276 : 645-648

Champix® : en voilà trop !

{{}}

Une nouvelle restriction d'utilisation de la varénicline a été émise le 16 mai dernier par la FDA. Ainsi, la FDA met en garde contre les possibles changements d'humeur et de comportement pouvant aggraver ou favoriser la récurrence de troubles psychiatriques, pendant et près le traitement !

En février 2008 déjà, l'AFSSAPS émettait un plan de gestion des risques pour la varénicline suite à l'analyse de données de pharmacovigilance qui montraient une augmentation des idées suicidaires et des tentatives de suicides pour les patients traités par varénicline.

Bien que son efficacité ait été démontrée dans diverses études versus placebo, aucune étude ne la comparée versus nicotine, dont les effets indésirables sont bien connus et acceptables dans le cadre d'un sevrage tabagique. Il semblerait d'ailleurs que son efficacité ne soit pas supérieure à la nicotine. (1)

Plus grave à mon sens : alors que la publicité directe pour un médicament sur prescription médicale est interdite en France des raisons évidentes de santé publique, Pfizer, laboratoire commercialisant le Champix®, a contourné cette loi et s'est associé à la diffusion d'un spot publicitaire incitant à l'arrêt du tabac. Quand on connaît les risques de la varénicline !

Enfin, prendre un comprimé ne doit pas occulter la difficulté de l'arrêt du tabac. En effet, bien que la dépendance biologique à la nicotine puisse être prise en charge par des moyens médicamenteux, il ne faut omettre la dépendance sociale et comportementale au tabac qui nécessite un investissement personnel avant, pendant et après le sevrage, avec l'aide la plupart du temps d'un diplômé en tabacologie.

En conséquence, le traitement par varénicline des patients souhaitant arrêter de fumer doit rester occasionnel et de seconde, voire troisième intention.

(1) La Revue Prescrire
varénicline-Champix®. Sevrage tabagique : pas mieux que la nicotine
La Revue Prescrire 2006, 276 : 645-648

L'auteur : Jean-Didier

<http://unintermediairedesantequicou...> [http://unintermediairedesantequicoutecher.blogspot.com/]

Je suis pharmacien. Je prépare actuellement ma thèse pour l'obtention du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie sur le thème de l'accompagnement et l'éducation thérapeutique des patients dépressifs.

Je suis actuellement salarié dans une officine de quartier à LYON.

Je suis également Président du conseil d'administration de Étudiants Contre le Sida (association loi 1901 visant à promouvoir la prévention contre les IST s'inspirant de l'approche de prévention structurelle forgée par l'OMS).

Je n'ai pas eu de liens financiers avec des firmes pharmaceutiques durant mes études et n'en ai pas actuellement. Comme tout professionnel de santé, je suis démarché par les industries pharmaceutiques et invité à des formations organisées par leur soins. J'assiste aux formations professionnelles de l'UTIP.

Je suis abonné à la Revue Prescrire depuis septembre 2005. Enfin, bien que n'étant pas membre d'un parti politique, mon compagnon travaille au sein du cabinet d'un élu local du Parti Socialiste.

Post-scriptum :

[Source :](http://www.carevox.fr/print_article.php3?id_article=267&format=print) [http://www.carevox.fr/print_article.php3?id_article=267&format=print]